



Chèque de paiement perdu

Par **valye**, le **06/12/2017** à **23:45**

Bonsoir est il possible de demander un autre chèque de paye (en contrat alternance) si l'on a perdu le premier ???

Merci

Par **morobar**, le **07/12/2017** à **06:35**

Bonjour,

C'est possible bien sur.

Vous devrez par contre signer une lettre de désistement pour éviter de remettre à l'encaissement ledit chèque retrouvé dans votre manteau d'été.

L'employeur ne peut pas s'opposer à une telle demande puisqu'il ne peut pas justifier du paiement du salaire.